RAPPORT

D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES

2021

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la Ville est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Promulguée le 7 Août 2015, la loi **NOTR**e (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique) en a modifié les modalités de présentation.

Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune,

- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

I – Contexte général : situation économique et sociale

A. Environnement macro-économique

La pandémie COVID-19 a provoqué une crise sanitaire mondiale inédite dont les répercussions économiques et financières se ressentiront pendant plusieurs années.

Le contexte national

Pour les finances des collectivités, l'année 2020 devait être une année de consolidation. Cette dernière a été une année de fragilisation. Le contexte évolutif de la pandémie, à ce jour non éradiquée, laisse présager un avenir budgétaire fait d'interrogations.

Déjà mises à contribution par le Gouvernement pour réduire la dette publique dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP), les collectivités territoriales ont également été sollicitées, dans ce contexte particulier, pour prendre en charge des dépenses exceptionnelles et imprévues relatives à la protection sanitaire des populations et des agents territoriaux.

Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee a confirmé sa prévision d'une chute du produit intérieur brut (PIB) de 9 % en 2020. L'institut rejoint ainsi la Banque de France, avec une estimation de deux points au-dessus de celle du gouvernement, qui vise toujours une récession de 11 % cette année.

Même si le PIB affiche une forte hausse l'an prochain, le niveau d'activité, d'avant la crise sanitaire ne serait pas retrouvé avant fin de 2021-début 2022.

Les projections de la banque de France sont les suivantes :

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1.5	-8.7	7.4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1.3	0.5	0.6
Taux de chômage (en % de la population active au T4 de l'année)	8.4	9.1	11.1

Fin 2020, la Banque centrale européenne a relevé l'enveloppe de son programme d'achats d'actifs lié à la pandémie (PEPP) à 1.850 milliards d'euros et l'a étendu jusqu'en mars 2022. Elle a également prolongé ses prêts aux banques à taux négatifs, et augmenté le montant éligible. Dans ce contexte, les taux d'intérêts devront demeurer relativement bas ces deux prochaines années.

B. Projet de Loi de finances 2021(PLF 2021) : volet collectivités territoriales

Des Dotations stables, les principaux chiffres

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmenteront chacune de 90 millions d'euros (comme en 2019 et 2020). En outre, les communes d'outre-mer bénéficieront d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines de 17 millions d'euros.

Dotations d'investissement
Les dotations d'investissement seront également stabilisées. Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées et s'élèveront à 1,8 milliard d'Euros en 2021 comme en 2020 :

- 1,046 milliard d'Euros pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- 570 millions d'Euros pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), maintenue par rapport à 2020,
- 150 millions d'Euros pour la Dotation de Politique de la Ville (DPV).

Autres mesures proposées

- Initialement prévue en 2019 puis en 2020, l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est inscrite au projet de loi de finances 2021. Cette mise en œuvre se fera de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 ». Pour la ville de Bourbourg, ce changement s'effectuera en 2023.

- A partir de 2021, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité [la taxe intérieure (TICFE) et des taxes communales (TCCFE) et départementales (TDCFE)] perdent leur caractère local, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique. L'article prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux. La réforme va amener vers un tarif unique de taxation au niveau national.
Au 1er janvier 2022, la gestion de la TICFE et des TDCFE sera transférée à la DGFiP.
Au 1er janvier 2023, ce sera au tour des TCCFE d'être transférées à la DGFiP.

- Le projet de loi de finances pour 2021 apporte un soutien aux entreprises avec la baisse des impôts de production (CVAE/CFE et TF) qui sera compensée en stock et en dynamique pour le bloc communal.

Plan de relance

Présenté le 3 septembre dernier, le gouvernement français a lancé un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe. Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

5,2 milliards sont à destination des collectivités à travers « France Relance » qui comprend :
-les mesures de garanties des recettes via la clause de sauvegarde mise en place dans le cadre de la troisième loi de finances rectificative pour 2020.
-le soutien direct à l'investissement local notamment à travers une augmentation de l'enveloppe de la DSIL (+1 milliard).

II - LES ENJEUX LOCAUX

1) Les dotations de l'Etat

Les principaux mouvements relatifs à la péréquation verticale (transferts Etat-Collectivités) devraient, en 2021, se matérialiser de la manière suivante pour la collectivité :

- Dans le projet de loi de finances 2021, il est prévu que le montant de la DGF soit stable. Nous ne savons pas, à ce jour, si la péréquation nationale est maintenue. Si tel est le cas, la dotation globale de fonctionnement devrait de nouveau diminuer. Cette dernière devrait être nulle pour cette année, soit une baisse de 68 402 € (montant perçu en 2020). Par principe de précaution, nous prévoyons un montant 2021 de la DGF à 0 Euro,

- la dotation de solidarité rurale. Cette dernière diminue d'une moindre mesure également chaque année (2020 : 116 929 € ; 2019 : 117 113 € ; 2018 : 121 744€). Son montant devrait être quasi identique à celui de 2020 à savoir 116 929 Euros.

2) Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.)

Le F.P.I.C. est un outil de péréquation horizontale.

Il a été mis en place en 2012. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal composé d'un E.P.C.I. à fiscalité propre et de ses communes -membres.

Pour cette année 2021, en ce qui concerne la loi de finances, aucun texte n'aborde le FPIC. Il ne devrait donc pas connaître de hausse à périmètre constant.

Ce fond permet de redistribuer les richesses des collectivités les mieux dotées vers les collectivités les moins dotées.

Au niveau national, le FPIC est monté en charge progressivement depuis 2012 pour atteindre 1 Milliard d'euros depuis 2016.

L'ensemble du territoire intercommunal agrégé (CUD + communes membres) devrait être prélevé, à périmètre constant, de 12,8 millions d'euros pour 2021 contre 12,8 millions d'euros en 2020.

Son montant varie également en fonction des évolutions de la carte intercommunale ainsi que de l'actualisation des critères.

En ce qui nous concerne, depuis 2017, le FPIC est pris en charge par la CUD avec réduction, à due concurrence, de la dotation de solidarité communautaire.

Globalement, pour notre ville, les impacts de la baisse des dotations et de la montée en charge du FPIC atteignent 955 600 euros entre 2013 et 2019.

3) La fiscalité

L'effort fiscal de la commune s'élève à 1,85 alors qu'il est de 1,15 pour la moyenne de la strate, ce ratio permet d'évaluer la pression fiscale ; c'est le rapport entre le produit des impôts et le potentiel fiscal.

Le potentiel fiscal mesure la richesse de la commune, c'est le produit des bases fiscales par les taux moyens nationaux et permet les comparaisons.

Le potentiel financier s'élève à 1658,58 € par habitant en 2020 alors que le potentiel financier moyen de la strate s'élève à 1032,09 € par habitant.

Le potentiel financier correspond au potentiel fiscal auquel on ajoute la dotation forfaitaire perçue l'année précédente.

Le PLF 2021 marque également l'entrée en vigueur du nouveau schéma de financement des collectivités locales suite à la suppression progressive de la taxe d'habitation pour l'ensemble des ménages.

Pour rappel, 80% des foyers ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale tandis que pour les 20 % restant, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès cette année, les communes se verront transférées la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, répartie par application d'un coefficient correcteur censé neutraliser les phénomènes de sur et de sous compensation. Les intercommunalités et les départements récupéreront une fraction de TVA. Pour compenser la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation, les régions toucheront une dotation de 293 millions d'euros.

En 2021, il n'est pas prévu de revalorisation des bases.

III) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR NOTRE COLLECTIVITE

1) Analyse rétrospective 2014-2020

Les résultats 2020 ne sont pas encore définitifs à ce jour. Cependant quelques tendances apparaissent déjà.

1.1) Une section de fonctionnement marquée par une baisse des recettes et des dépenses.

Cette année encore, le taux de réalisation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement devrait représenter des valeurs proches des inscriptions budgétaires. Cet indicateur permet d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires initiales et la maîtrise des dépenses opérées sur l'exercice.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014/2020
Dépenses réelles de fonctionnement	8 953 352	8 614 289	8 314 917	8 003 514	7 781 722	7 475 093	7 644 124	-14,6 %
Recettes réelles de fonctionnement	9 362 193	9 507 700	9 362 389	9 266 786	8 823 153	8 626 970	8 428 594	-10 %

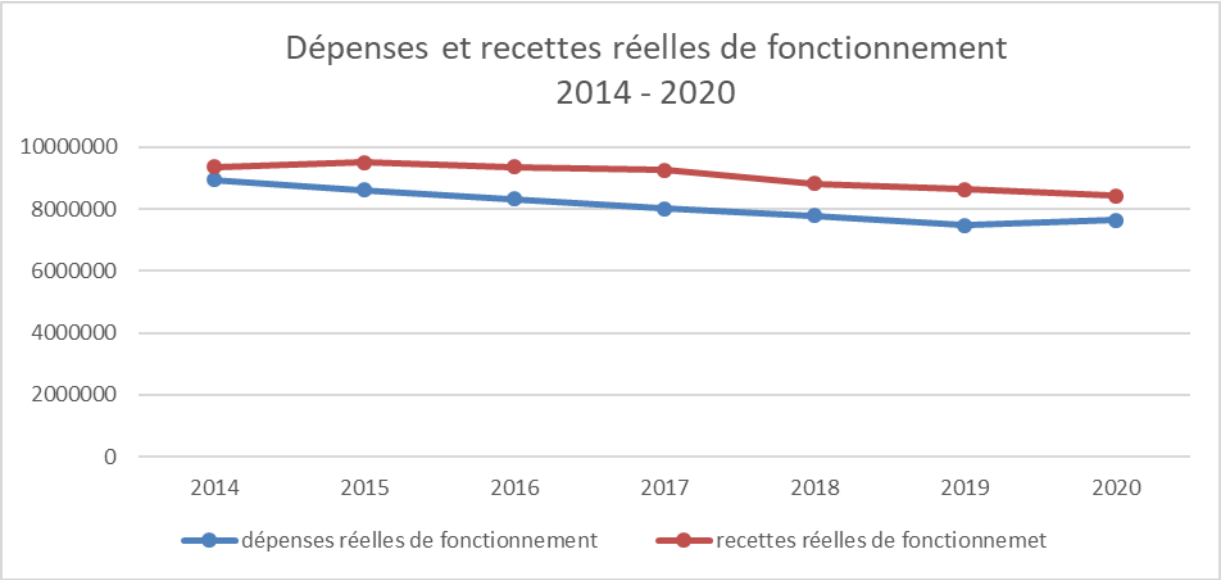

De 2014 à 2020, les dépenses ont évolué à la baisse de 14,7 % et les recettes ont diminué de 10 % du fait de la baisse des concours financiers de l'Etat. Cette diminution a été atténuée par l'augmentation sur cette même période de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Toutefois de 2019 à 2020, les dépenses ont augmenté de 169 031 euros soit 2,21%. Dans le même temps, une baisse des recettes a été enregistrée de 198 376 euros soit -2.35%. L'effet ciseau est proche puisque pour rappel, sur ces deux années, aucune subvention n'a été versée au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

	2019	**2020**	**Evolution**
Dépenses réelles de fonctionnement	7 475 093 €	7 644 124 €	2,21%
Recettes réelles de fonctionnement	8 626 970 €	8 428 594 €	-2,35%

Afin d'éviter cet effet ciseau en 2021, des décisions amenant à des réductions de charges devront être engagées ces prochaines semaines.

- L'évolution des recettes

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement varie selon leur nature. Y participent notamment les dispositions prévues par les lois de Finances, l'évolution des services rendus à la population, l'augmentation des bases des impôts directs fixée par les services fiscaux, la modification structurelle des participations reçues.

Le chapitre des dotations et participations est en baisse depuis 2015 mais la situation est particulièrement préoccupante, compte tenu des mesures nationales concernant les collectivités locales, indiquées précédemment. L'enveloppe globale de la DGF, principale dotation allouée par l'Etat n'aura cessé de diminuer entre 2013 et 2020, et n'existera plus dès 2021.

En 2020, nous dénotons une légère hausse des recettes qui s'explique par le versement d'une part de FCTVA pour les dépenses éligibles en fonctionnement, la participation de l'Etat pour l'achat des masques à la population (8 000 euros) dans le cadre de la pandémie de la COVID 19 et la compensation de l'Etat aux pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire (39 000 euros). La différence majeure correspond aux recettes de la Caisse d'Allocations Familiales qui étaient auparavant enregistrées au chapitre 70. Sur les instructions de la perception, cette régularisation était de rigueur. Il s'agit d'un montant de 144 000 euros.

L'atténuation des charges représente la participation de l'Etat aux emplois aidés, ainsi que le remboursement des congés maladie des agents territoriaux par l'assurance. L'évolution de ce chapitre varie selon les absences des agents, le nombre de contrats aidés en cours et du niveau de prise en charge opéré par l'Etat. Ce chapitre connaît une diminution suite à la restriction constante du nombre de contrats aidés et notamment d'une prise en charge réduite.

En ce qui concerne les produits de services, le montant varie en fonction du prix payé par les usagers pour l'utilisation de certains services publics : droits d'inscription musique, entrées de piscine, activités périscolaires… Pour 2020, on constate une baisse de 43 % par rapport à 2019 du fait de la période de confinement pour faire face à la crise sanitaire où il a fallu fermer les établissements communaux recevant du public et arrêter les activités proposées par la municipalité. Cette période, qui a duré quelques mois, a engendré de lourdes pertes de recettes (piscine, cantine, culture …). Comme expliqué précédemment, il faut prendre en compte également les 144 000 euros de moins pour les recettes CAF suite à la régularisation des imputations.

Les impôts et taxes perçus par la commune concernent les taxes directes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie, taxe sur l'électricité, taxes d'urbanisme et droits de place (marché, etc.). On comptabilise une très sensible baisse de 0,6%.

Ce chapitre ne devrait pas bénéficier d'augmentation. Aucune revalorisation des bases fiscales déterminée par les services fiscaux n'est prévue et nous envisageons de maintenir les taux communaux à leur niveau actuel.

Suite aux modifications de la carte intercommunale, la commune de BOURBOURG a bénéficié d'une dotation de péréquation de 19 368 euros en 2018, de 25 180 euros en 2019 et de 32 732 euros en 2020.

De façon générale, les recettes globales de fonctionnement tendent à diminuer, la plus grande rigueur doit s'imposer en ce qui concerne les dépenses. Des arbitrages devront être réalisés par la municipalité, tout en accordant la priorité à la sécurité, l'enfance, l'amélioration de la qualité de vie des bourbourgeois, en maintenant les taux de fiscalité locale malgré la réforme de la taxe d'habitation.

Il est rappelé que les taux de fiscalité directe locale ont été maintenus au même niveau depuis 2001.

- L'évolution des dépenses

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 escompté
Charges à caractère général	2 115 885	1 772 607	1 478 603	1 439 408	1 647 965	1 599 978	1 696 541
Charges de personnel	5 023 393	5 030 470	5 008 644	5 118 423	4 793 519	4 625 070	4 742 054
Intérêts payés (hors perte de change)	153 572	145 341	135 835	121 215	109 136	103 377	96 405

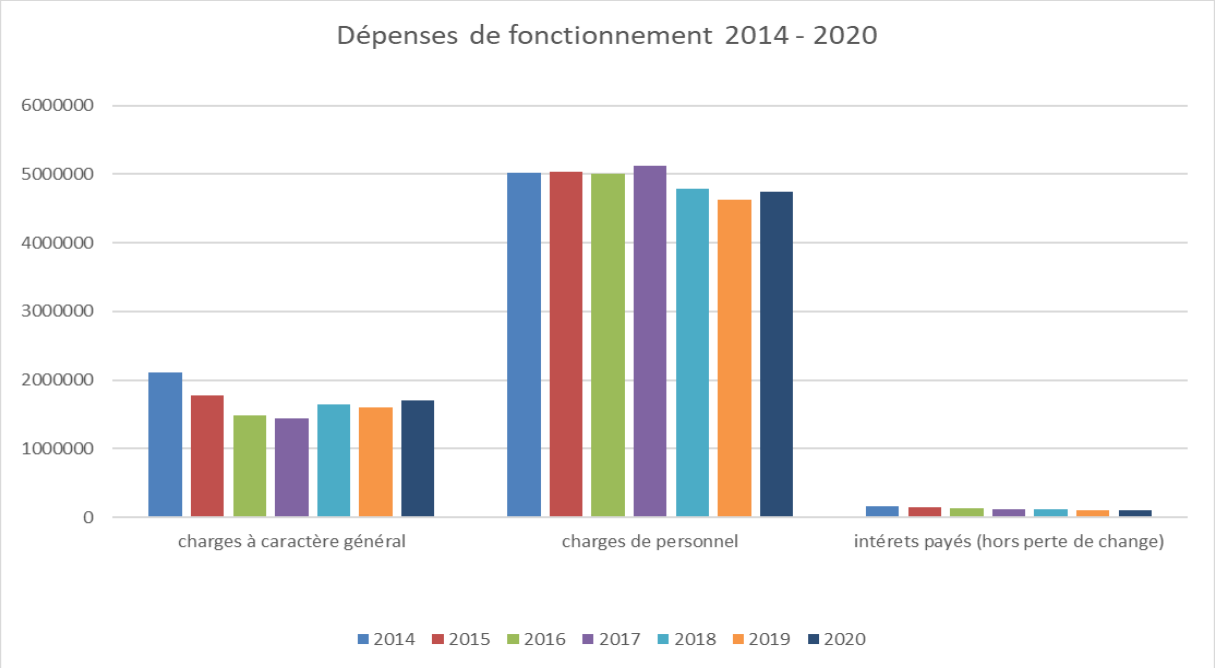

Entre 2018 et 2020, <u>les charges à caractère général</u> augmentent en raison principalement de la valorisation des projets, de l'évolution de la commune mais aussi des contraintes conjoncturelles (augmentation du prix des matières premières et d'énergie, multiplication des contrats de prestation de service après la suppression d'une bonne partie du nombre de contrats aidés, notamment pour les prestations de nettoyage et d'entretien des espaces verts, de la piscine, les honoraires des cabinets de consultants pour optimiser les ressources, l'augmentation des dépenses d'annonces et insertions pour les nombreux marchés publics lancés).

En 2019, le montant des charges à caractère général repart à la baisse grâce à la diminution de certaines prestations de services qui ne se font plus (arrêt des NAPS), des économies et efforts multipliés (carburant, eau, matériel), la réparation du matériel roulant effectuée en majeure partie sur 2018 d'où le faible besoin en 2019, transfert du CIAC.

En 2020, nous avons subi de plein fouet les dépenses urgentes et indispensables du fait de la crise sanitaire : produits d'entretien (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, produits désinfectants, papiers mains, savon) et fournitures de protection (gants, masques).

L'évolution mesurée <u>des charges de personnel</u> prend en compte la diminution des contrats aidés, les départs en retraite non remplacés systématiquement et l'effet du glissement vieillesse technicité lié au déroulement des carrières des agents, l'augmentation des taux de cotisations patronales de l'IRCANTEC (régime complémentaire de retraite des agents non titulaires), de la CNRACL et la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Les intérêts payés enregistrent une baisse malgré le recours à l'emprunt. Cela s'explique par le mode d'amortissement choisi pour certains emprunts contractés par la commune sur les années précédentes. En effet, les échéances sont constantes (capital et intérêt), c'est-à-dire identiques sur toute la durée du prêt mais la part des intérêts est plus élevée au départ et diminue progressivement tout le long de la vie de l'emprunt. Comme aujourd'hui, beaucoup de contrats de prêts arrivent à terme, leurs intérêts sont faibles.

1.2) L'endettement de la commune

a) L'indicateur de solvabilité ou la capacité de désendettement : un indicateur positif

Le poids de la dette exprimé en nombre d'années correspond au nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la dette avec l'épargne brute dégagée sachant que l'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Pour notre collectivité, l'épargne brute dégagée en 2020, permettrait de rembourser le stock de dette en 4 ans.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette communale totale au 31 décembre		3 379 996	3 812 150	3 466 858	3 110 090	2 747 573	3 640 008	3 186 821
Annuité de la dette payée de l'exercice	Capital (A)	274 506	304 170	345 292	356 769	362 516	407 565	453 187
	Intérêts (B)	153 572	146 140	135 835	121 215	109 136	103 377	96 405
	C=A+B	428 078	450 311	481 127	477 984	471 652	510 942	549 592
	Perte de change (D)	8461	110 969	0	0	0	0	0
	C+D	436 539	561 280	481 127	477 984	471 652	510 942	549 592
Indicateur de solvabilité en capacité de désendettement exprimé en nombre d'année de remboursement		8.92	4.26	3.31	2.46	2.64	3,16	4

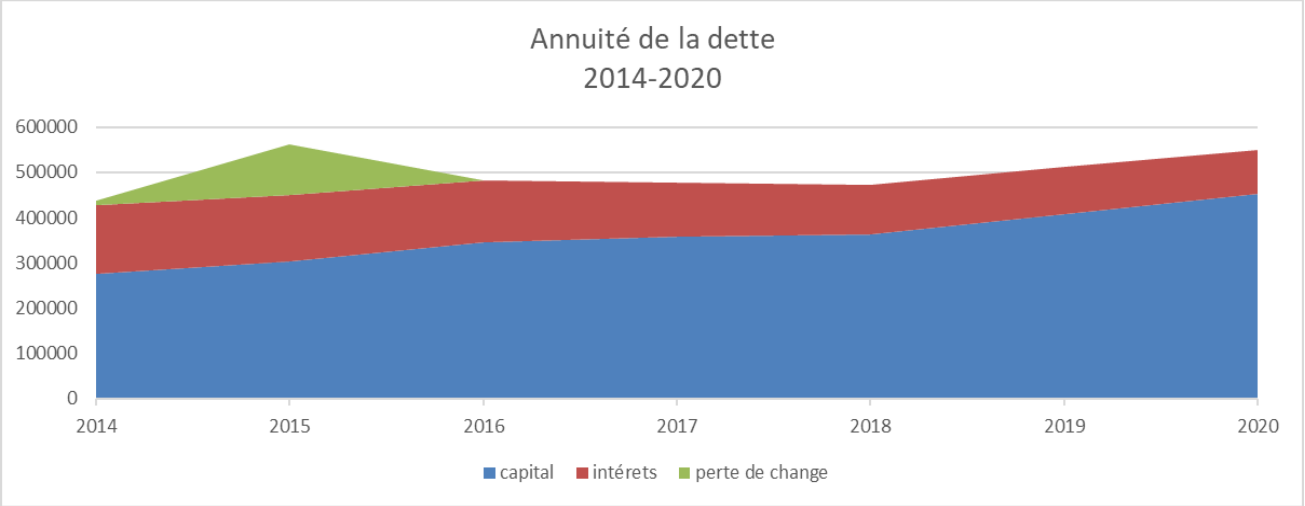

b) La structure des prêts

L'encours au 31 décembre 2020 s'élevait à 3 186 821 euros.

L'application de la charte Gissler qui consiste à classer l'ensemble des prêts des collectivités selon des niveaux de risques en fonction de la nature de l'encours, révèle pour BOURBOURG un encours à taux fixe et taux variable à hauteur de 100 % (classé A1).

Par ailleurs aucun produit toxique n'a été souscrit. A savoir que l'emprunt en franc suisse de 2002 contracté pour refinancer la dette résiduelle de l'époque, qui a été réaménagé en 2015 dans le but d'éviter le risque élevé que représentait ce prêt et notamment la dégradation de la perte de change liée à l'évolution du cours euros/CHF, est depuis juillet 2020 de l'histoire ancienne.

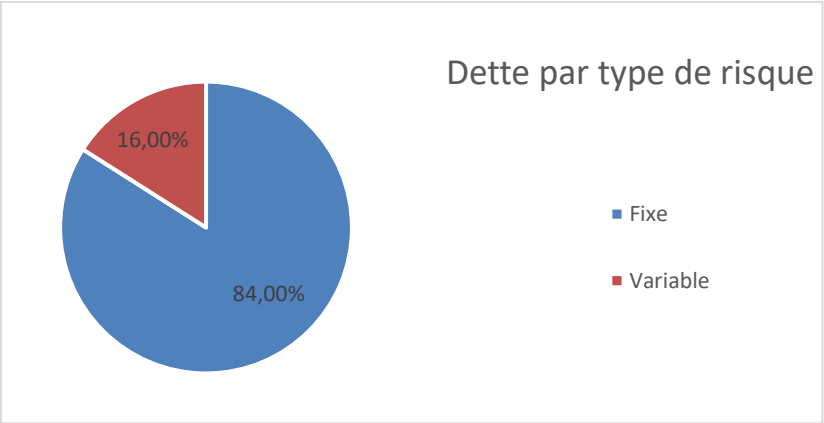

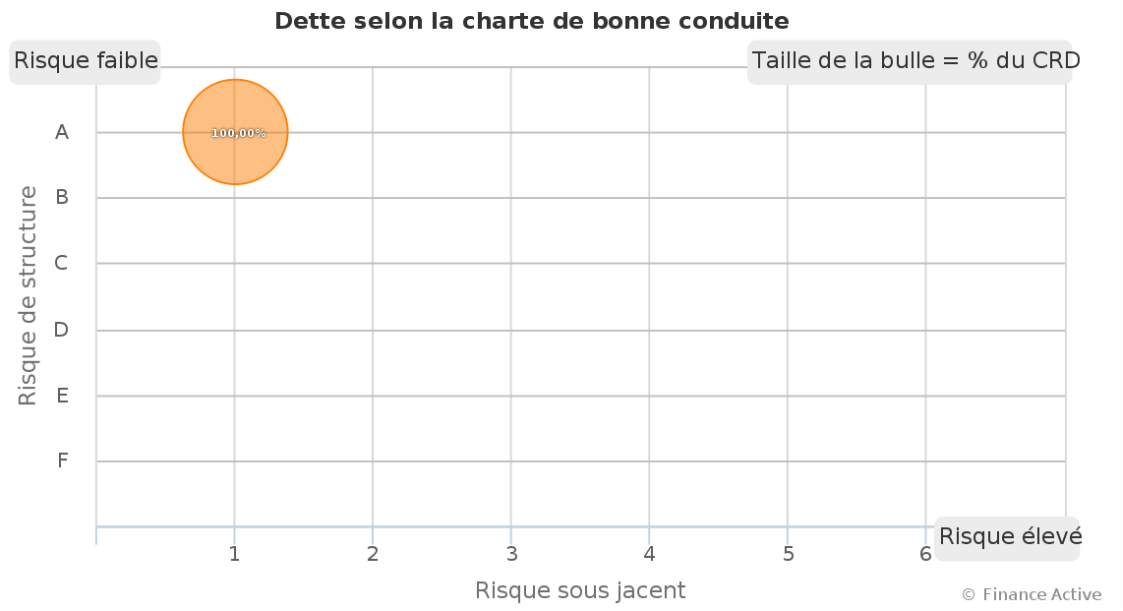

c) Le profil de la dette : un désendettement rapide

Le portefeuille de la ville porte sur un encours de 3 186 821 euros au 31 décembre 2020 et une durée résiduelle moyenne pondérée qui est de 11 ans et 9 mois avec un taux moyen pondéré de 2,75 %.

Le profil de la dette constatée au 31 décembre 2020 est tel que d'ici 2028, le stock de dette sera passé en dessous de la barre des 1 million.

	2020	2022	2023	2024	2029	2031
Encours de la dette au 31.12	3 186 821	2 403 673	1 994 939	1 594 714	851 159	617 062
Encours avec nouvel emprunt 1 500 000 euros	3 186 821	3 728 673	3 203 273	2 686 380	1 359 492	917 062

1.3) <u>Le niveau d'épargne ou la capacité d'autofinancement</u>

L'épargne nette dégagée qui correspond à l'épargne brute à laquelle on soustrait le remboursement du capital des emprunts se présente comme suit :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 escompté
Epargne nette dégagée au CA	104 335	594 042	702 180	906 503	678 915	744 312	341 727

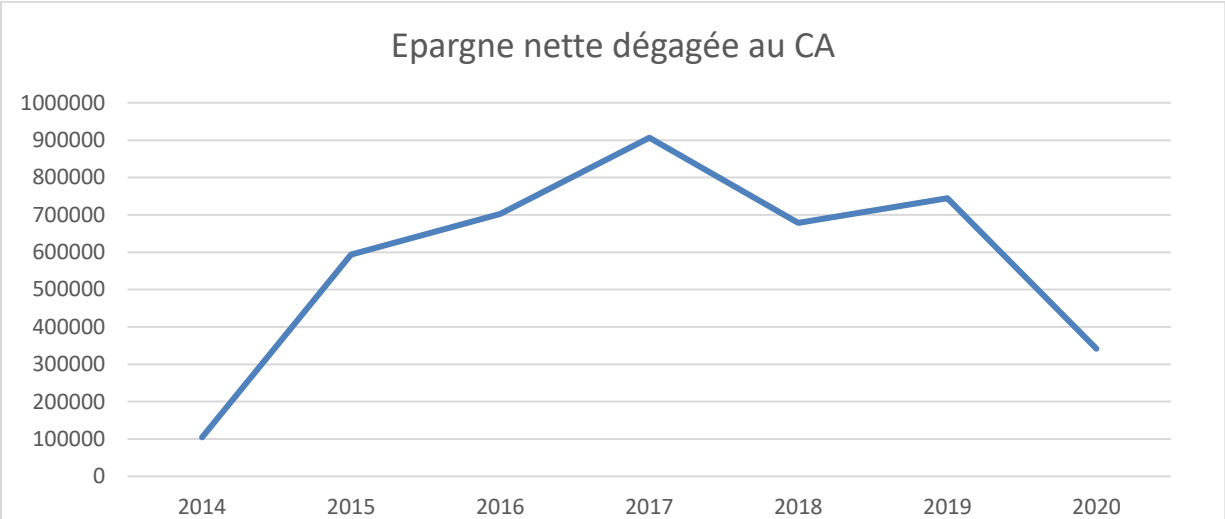

L'importante dégradation de l'épargne nette constatée en 2014 résulte de la forte baisse de la DGF, des dépenses liées à la mise en œuvre de nouveaux projets ou services (comme les rythmes scolaires).

De 2015 à 2017, grâce à la dynamique des recettes réelles de fonctionnement et de la limitation des dépenses réelles de fonctionnement, l'épargne nette s'est améliorée.

De 2018 à 2020, l'épargne nette a commencé à se dégrader si nous réintégrons la subvention du CCAS versée en partie en 2018, et non versée en 2019 et en 2020.

	2017	2018	2019	2020
Subvention CCAS	215 154 €	162 750 €	0 €	0 €
Epargne nette sans subvention CCAS	1 121 657 €	841 665 €	744 312 €	341 727 €

Pour 2020, l'épargne nette connait une baisse de 54 % par rapport à 2019. Comme précisé en début de paragraphe, deux indicateurs interviennent pour le calcul de l'épargne nette : l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts.

Tout d'abord, on constate une diminution de l'épargne brute par rapport à 2019. C'est le résultat de l'augmentation des dépenses de fonctionnement mais d'une baisse des recettes ce qui nous rapproche de l'effet ciseau. (en 2019, épargne brute à 1 151 877 et en 2020 à 794 914).

Puis l'augmentation du remboursement du capital des emprunts (contraction de l'emprunt de 1 300 000 € pour la réhabilitation du centre socioéducatif en 2019) entraîne également une dégradation de l'épargne nette.

Les premières projections émises dans le cadre de la préparation budgétaire a fait apparaître une épargne nette négative. Pour information, en 2021, nous sommes dans l'obligation de verser une subvention au CCAS.

Or eu égard aux engagements, la municipalité n'a pas le choix de prendre des décisions pour réduire immédiatement les charges de fonctionnement et ainsi dégager une épargne nette positive.

1.4) Un niveau d'investissement important

Au terme du mandat 2014 - 2020, plusieurs équipements d'envergure ont été financés : la réalisation du terrain synthétique, le local multifonctions, une enveloppe annuelle pour la restauration de l'église (vitraux, toiture), des travaux d'entretien des bâtiments (écoles, hôtel de ville, centre socio-éducatif, cuisine de l'espace Jean Monnet…) notamment en ce qui concerne la réfection des toitures, le remplacement des menuiseries et les travaux d'accessibilité, l'extension de la salle des sports Denvers, l'agrandissement du local associatif et les travaux pour la réhabilitation et l'extension du centre socioéducatif.

A cela, s'ajoutent la réhabilitation des jardins familiaux, l'achat du bâtiment des ateliers municipaux situé rue René Marchandin, l'acquisition de l'immeuble rue Paul Machy, la continuité des travaux de voirie et d'éclairage public en coordination avec ceux de la CUD, le remplacement du parc automobile vieillissant, la balayeuse de voirie, la création du chemin piétonnier pour l'école Sévigné, les investissements en terme d'accessibilité des bâtiments selon l'agenda programmé et l'aire de covoiturage.

Année	***Dépenses d'équipements et travaux***
2011	837 962 euros
2012	745 651 euros
2013	1 127 535 euros
2014	1 825 072 euros
2015	928 657 euros
2016	991 555 euros
2017	1 278 288 euros
2018	1 349 263 euros
2019	1 308 394 euros
2020	2 284 958 euros Auxquels s'ajoutent les restes à réaliser à hauteur de 216 655 euros

Pour rappel : le Pacte fiscal et financier qui lie la CUD et les communes de l'agglomération préconise le maintien d'une épargne brute d'au moins 10%, une épargne nette positive et une capacité de désendettement inférieure à 8 ans pour conserver un rythme d'investissement conforme au développement de notre collectivité.

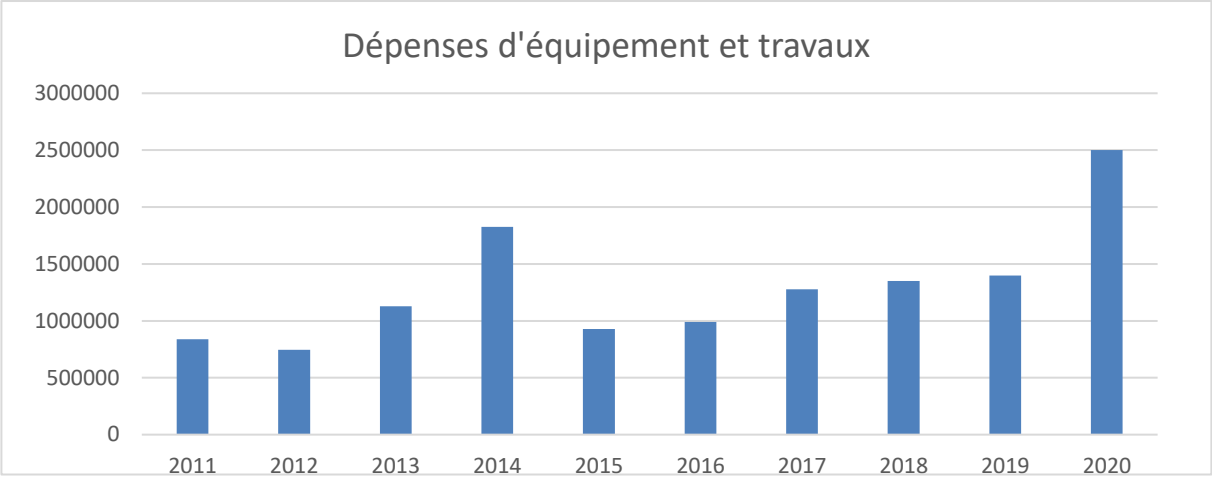

De manière générale, les principales recettes d'investissements se décomposent comme suit :

- Subventions d'investissement allouées par les partenaires publics (CUD, Département, Région, Etat)

- FCTVA reversé par l'Etat sur les dépenses d'investissements mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume d'investissements pris en compte en 2018.

- Autofinancement représenté par l'épargne nette dégagée sur les derniers exercices

2) Perspectives et orientations budgétaires

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2021.

Ce budget devra traduire les orientations suivantes :

- La stabilité des impôts directs ;
- La réduction des coûts de fonctionnement pour améliorer la capacité d'auto-financement de la commune qui s'est nettement dégradée ;
- Le lancement d'un programme d'investissement visant à terme la modernisation et l'amélioration durable du patrimoine communal et des services aux habitants ;
- La recherche de financements extérieurs et de solutions innovantes pour optimiser les ressources de la commune.

Il est à noter que l'estimation des recettes et des dépenses effectuées pour la préparation budgétaire 2021 prend en compte qu'une partie des impacts éventuels liés à l'évolution de la situation sanitaire dans la mesure où il n'est pas possible de les prévoir avec exactitude à ce jour.

Aussi, l'ensemble des dépenses a fait l'objet d'un examen minutieux et rigoureux. Des choix ont été opérés afin de maintenir l'équilibre budgétaire, et donc le financement des actions de service public que la ville souhaite porter et développer.

2.1) En fonctionnement

a) L'évolution des recettes

- **La DGF**

Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est pas programmé de baisse nette de l'enveloppe nationale de la DGF 2020. Cependant, pour la commune de Bourbourg, avec les modalités d'écrêtement, rien ne nous sera versé en 2021.
L'écrêtement correspond à un montant prélevé sur la DGF des communes dont le potentiel fiscal dépasse un certain seuil.

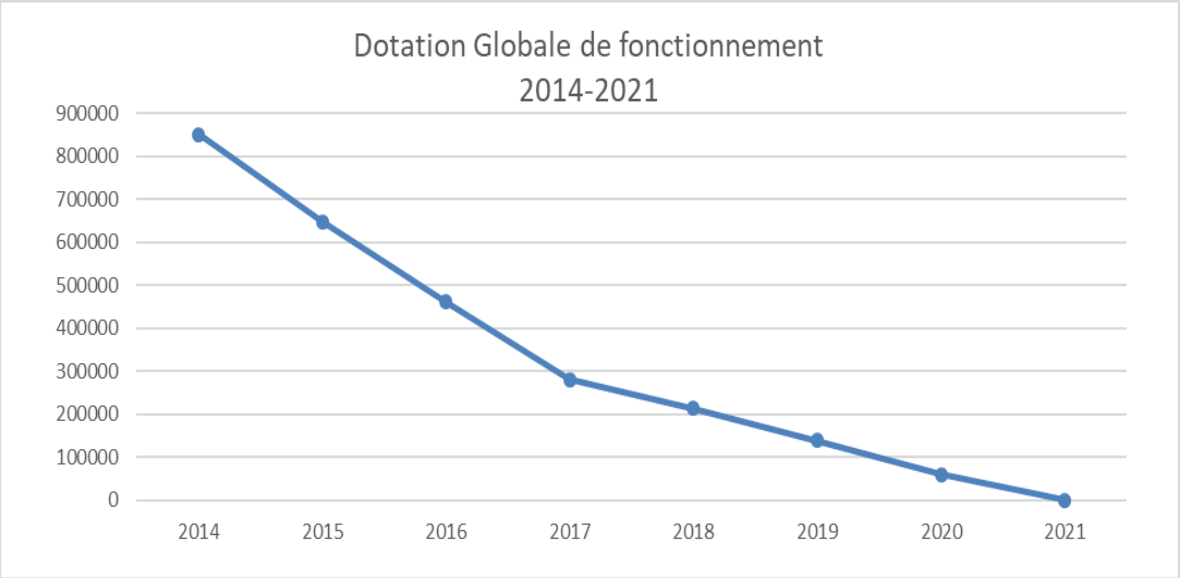

- **La dotation de solidarité rurale : péréquation verticale**

La Loi de Finances 2021 prévoit la même progression de DSR que l'année dernière et une augmentation de l'enveloppe à répartir.

La DSR est attribuée pour tenir compte d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de service suffisant, et d'autre part, de l'insuffisance des ressources fiscales.

- **La fiscalité**

Dans le cadre de la loi de finances 2021, aucune revalorisation des valeurs locatives a été retenue pour les bases de taxes locales 2021. Le projet de budget reprend le produit fiscal touché en 2020.

La ville a fait le choix de ne pas recourir à une hausse des taux depuis 2001 et, dans l'attente de la transmission des bases prévisionnelles par les services de l'Etat, le travail d'élaboration budgétaire vise à identifier les économies possibles pour maintenir les taux au même niveau.

Il faut rappeler que la réforme de la taxe d'habitation est sans impact sur le produit reçu par les collectivités territoriales jusqu'en 2021.Il est ensuite prévu de compenser la suppression de la TH par le transfert de la part départementale de TFB aux communes.

- **L'Attribution de compensation CUD**

Elle est versée par la Communauté urbaine de Dunkerque à même hauteur qu'en 2020 soit 2 163 410 euros.

Il s'agit d'un versement obligatoire effectué par un EPCI au profit des communes - membres avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétence et du passage à la taxe professionnelle unique.

- **Dotation de solidarité communautaire et FPIC**

L'objectif 3 du pacte fiscal et financier élaboré entre la CUD et la commune, vise à renforcer la péréquation et la solidarité des communes. Il prévoit une modification et unification de la DSC et du FPIC.

Ainsi la CUD prend désormais en charge intégralement le FPIC de la commune avec diminution concomitante de la DSC (délibération du 22 juin 2017 de la CUD).

Concrètement l'opération est neutre, dans la mesure où la commune qui n'a plus à subir l'effet du FPIC, voit sa DSC réduite à due concurrence.

Dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier 2021-2026 de la Communauté Urbaine de Dunkerque, une hausse de la DSC de la commune est envisagée. Sur la totalité du mandat, cela représenterait un montant de 796 241 euros, chiffres annoncés en conférence des maires en date du 28 janvier 2021. On peut estimer la DSC 2021 à 1 175 140 euros composé de 1 070 140 comme en 2020, plus 105 000 euros (DSC nette hors FPIC 1 213 012 euros et DSC exceptionnelle « aléas des communes » de 7 128 euros).

D'autre part, pour le FPIC, le montant de l'enveloppe nationale serait stabilisé jusqu'en 2022, soit une dépense nette pour la commune (prise en charge par la CUD) de 151 434 euros comme en 2020 mais récupérée sur la DSC.

- **Les produits des services**

Ils doivent être estimés avec prudence. Malgré une politique d'augmentation progressive mais faible de l'ensemble des tarifs des services proposés par la commune, il faut rester prudent puisque la fréquentation peut varier d'une année sur l'autre. Il s'agit de la piscine, de la restauration scolaire, des services périscolaires/garderie, des visites guidées, la participation aux foulées bourbourgeoises, des droits d'inscriptions à l'école de musique, de la vente des concessions funéraires, etc.…

En cette période de COVID 19, nous tablons sur des recettes équivalentes à celles de 2020.

- **Les autres participations**

Elles restent inchangées ; subvention pour l'occupation des salles de sports par les écoles, le fonds de concours CUD pour l'accessibilité des écoliers aux bâtiments communautaires, la subvention du poste de la conseillère en insertion par ADULYS (fonds de soutien européen). Et suite à la régularisation d'imputation des versements de la CAF, les produits liés aux activités périscolaires et au contrat Enfance et Jeunesse seront comptabilisés dans ce chapitre, ainsi que le solde de la participation de l'Etat pour la perte de recettes suite à la crise sanitaire.

Pour 2021, on ajoutera le FCTVA des dépenses de fonctionnement éligibles et une participation relative à l'étude de développement du commerce à Bourbourg et la mise en place d'un outil dynamique d'observatoire.

Depuis 2019, suite au transfert du CIAC, on comptabilise le versement d'un loyer annuel de 2 913 euros par l'office de tourisme communautaire pour le bureau d'informations touristiques se situant dans les locaux de la Halle aux poissons ; et l'estimation de 25 000 euros correspondant à la mise à disposition de ce bâtiment (charges de bâtiment et coût de fonctionnement de la quote-part des activités pour l'entretien, la maintenance et le nettoyage des locaux.

La baisse des dotations de l'Etat se répercute incontestablement sur l'évolution des dépenses de la collectivité.
Elle impose d'agir pour compenser ce manque à gagner, tout en tenant compte des difficultés sociales et des engagements pris devant les concitoyens en matière d'éducation, d'amélioration du cadre de vie, pour maintenir un service public de qualité.

Le parti pris de notre gestion est de :

- dégager un autofinancement positif suffisant pour garantir un niveau d'investissement satisfaisant ;
- poursuivre une politique active de valorisation des bases fiscales par la livraison de nouveaux logements et la volonté d'accueillir des entreprises ;
- optimiser les autres recettes de fonctionnement.

b) L'évolution des dépenses

Eu égard à la situation financière fragilisée de la ville, il est impératif de réduire les dépenses de fonctionnement afin de permettre à la commune de respecter les règles fixées par l'Etat et de dégager les capacités d'investissement nécessaires.

Les charges de personnel (62%) et charges à caractère général (23%) représentent 85 % des dépenses totales de la ville. Si nous ajoutons le chapitre 065 – autres charges de gestion courante, cela représente 99 % des dépenses totales.

Dans ce contexte, le plan d'actions est le suivant :

1. Contenir les charges de personnel
2. Réduire les charges à caractère général
3. Réduire l'enveloppe des subventions

1. Contenir les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 62 % des dépenses totales soit 6% de plus qu'une ville de même strate (source : les collectivités locales en chiffres 2020). Il est donc impératif de contenir les charges de personnel.

Une hausse est à prévoir en comparaison de l'exécution budgétaire 2020 qui s'explique par :

- le glissement vieillesse technicité (GVT)
- la revalorisation du SMIC (+ 0,99%)
- de la dernière phase de la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)
- Charges d'entretien (COVID 19)
- Nouveauté : versement d'une prime de précarité au CDD de moins d'un an (10% du traitement brut)

Afin de contenir les charges de personnel en 2021, plusieurs décisions ont d'ores et déjà été prises et évoquées lors d'un comité technique extraordinaire dont voici un résumé :

- Aucun recrutement n'est prévu pour cette année. Chaque départ définitif de la collectivité ne sera pas remplacé et une réorganisation sera mise en œuvre pour s'adapter à l'évolution des missions. La mobilité interne sera privilégiée, ainsi qu'une mutualisation des services.

- Nous maintenons le recours aux contrats PEC qui concernent 13 personnes, une gestion optimisée du temps de travail et une meilleure organisation des services visant à réduire le recours aux heures supplémentaires.
- Les heures supplémentaires ne seront désormais plus rémunérées mais à récupérer.

- Le système des astreintes sera revu (techniques, d'exploitation et de décision). Une refonte est à envisager.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira :

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience ;
- D'anticiper chaque départ en retraite et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En 2021, les remplacements des agents en arrêt maladie et en congés maternité seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue du service, de sécurité, de normes d'encadrement et de qualité de services apportés aux usagers.

En parallèle, notre action sera poursuivie pour limiter le nombre d'agents contractuels remplaçants et ainsi valoriser les emplois permanents.

Dans la continuité de cet effort, la collectivité limitera sa politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permet de reconnaître l'implication et le travail des agents.

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés

2. Réduire les charges à caractère général

Une diminution de l'ordre de 13,8 % par rapport au BP 2020 est envisagée. Il demeure des dépenses obligatoires et fixes (énergies, loyer CCAS, assurances, carburant,…).

Voici les principales orientations :

- Le fleurissement du centre-ville et espaces verts de la commune (revu un peu à la hausse),
- Le besoin de produits d'entretien spécifiques pour la désinfection dans le cadre de la crise sanitaire (gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, papier-main, savon …),
- La suppression des différents passages pour le ramassage des déchets verts et encombrants étant donné la présence fréquente de la déchetterie mobile et de la mise à disposition d'une benne pour les déchets verts,
- La reprise en régie des prestations de service (compte 615 et suivants) portant sur l'entretien et la réparation des terrains : entretien des terrains et abords du stade, tonte des espaces verts de la commune, entretien des jardinières et massifs, nettoyage de la voirie

les jours de marché et nettoyage de la piscine. Ces opérations seront réalisées par nos agents en partenariat avec les missions des chantiers d'insertion.

- Concernant les réparations et entretiens des bâtiments et matériel, les prévisions sont calculées au plus juste,
- La poursuite de l'étude pour le développement du commerce et les actions économiques en lien avec l'appel à projet de la Région,
- Le compte des honoraires passe de 72 962 euros en 2020 à 26 491 en 2021. Il comprenait en 2020 le repérage des réseaux électriques obligatoires, les honoraires du bureau d'étude à la suite des missions d'optimisation fiscale,
- Le compte des publications est en légère augmentation (refonte de la communication (affiches, oriflamme, banderoles).
- Un effort devra être réalisé au compte de l'affranchissement du courrier en privilégiant les envois par mail.
- Une économie est à constater au compte des frais de télécommunication grâce au nouveau marché de téléphonie.

Nous poursuivons le travail de recherche d'économies et de mutualisation sur l'ensemble des activités. Cela passe par un travail affiné et un recours plus fréquent dans la commande publique (mise en concurrence systématique, regroupement de commande).

Il est prévu un état des lieux du patrimoine de la ville et du CCAS, un état de chaque bâtiment en ce qui concerne la consommation d'énergie, de télécommunication (alarme et internet), de céder les bâtiments peu ou pas utilisés.

Aucune nouvelle action n'est prévue cette année. Il est indispensable de réduire la voilure. Chaque action fait l'objet d'un arbitrage réfléchi.

3. Contenir les charges de gestion courante en réduisant l'enveloppe des subventions

Globalement, ce chapitre augmente de 6 % par rapport au BP 2020 ce qui s'explique par le versement d'une subvention de fonctionnement au CCAS (150 000 euros au lieu de 200 000 € sollicités). Il faut rappeler que le CCAS cumulait des soldes excédentaires des comptes administratifs ces dernières années.

Cette hausse est due aussi à l'augmentation de la contribution budgétaire au SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme (+ 17 000 euros). Fin d'année dernière, le SIVOM nous a fait part d'une augmentation de la participation de 7,5% en 2021 pour l'ensemble des communes de son territoire. Eu égard à l'importante augmentation sollicitée, la municipalité n'a pas souhaité faire peser 100% de cette augmentation aux contribuables. A la différence des années antérieures, la ville prendra donc 50 % à sa charge soit un peu plus de 17 000 euros.
Concernant les subventions aux associations, un examen individualisé a été opéré afin d'estimer au plus juste les besoins des diverses associations en lien avec le contexte actuel. En effet, en raison du COVID 19, l'activité des associations est fortement impactée.

En 2020, les subventions ont été versées dans leur intégralité pour un exercice réalisé pour moitié. L'année 2021 s'annonce tout aussi chaotique.

Eu égard à la situation budgétaire de la ville, il est impératif de réduire pour cette année l'enveloppe aux associations avec pour objectif de rétablir dès 2022 le montant des subventions au niveau de 2020 (hormis les participations pour les déplacements et transports en autocar supprimées) afin de réaffirmer l'engagement de la collectivité envers le monde associatif.

- **Diminuer les charges financières**

L'encours de la dette permet de prévoir une diminution des intérêts de la dette de 11 %, malgré la contraction d'un nouvel emprunt de 500 000 euros en 2021 (durée de 10 ans) pour le surcoût suite aux aléas du projet de réhabilitation du centre socio-éducatif et l'emprunt de 1 000 000 euros (durée 15 ans) pour les investissements 2021 et l'opération « redynamisation du centre-ville ».

En conclusion :

Les orientations proposées pour l'élaboration du BP 2021 et le travail en cours permettent d'envisager une épargne nette positive.

Grâce à tous ces efforts et arbitrages peu populaires mais nécessaires, on évite l'effet ciseaux pour cette année. Pour les années à venir, les efforts de gestion doivent impérativement se poursuivre en espérant des recettes de fonctionnement en hausse afin de nous permettre de dégager des marges de manœuvre plus importantes pour poursuivre le financement des grands projets.

2.2) En investissement

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, le lien entre l'évolution des ressources, l'évolution des épargnes, et la volonté de ne pas augmenter l'endettement conduit à étaler les investissements dans le temps.

Les priorités sont placées pour la normalisation et la réglementation en terme de sécurité, d'accessibilité dans les bâtiments, pour les économies d'énergie (rénovation de l'éclairage public, remplacement des menuiseries), dans la réorganisation des services avec la mise en place d'outils informatique (portail famille, procès-verbal électronique, cabinet numérique, dématérialisation des flux financiers) et dans les investissements répondant à des appels à projet qui pourrait être financés pour partie.

	Propositions BP 2020 (pour mémoire)	Orientations 2021	BP 2022	BP 2023
Récurrents	113 954	199 777	100 000	100 000
PPI – opérations annuelles	344 095	440 580	450 000	450 000
PPI – opérations pluriannuelles	3 088 040	3 097 888	1 500 000	1 000 000
TOTAL	3 546 089	3 738 245	2 050 000	1 550 000

La capacité à investir pour 2021 s'articule en trois niveaux, comme suit :

a) Les investissements récurrents : 199 777 euros.

Ces dépenses permettent de garantir l'entretien et le renouvellement du parc de matériels (au sens le plus extensif) de la commune dans de bonnes conditions, notamment le matériel informatique (tablettes, ordinateurs, logiciels), l'achat d'instruments de musique, une dotation pour le renouvellement du mobilier scolaire, matériel et mobilier des différents services communaux, l'outillage pour les ateliers municipaux et espaces verts, les plantations et mobiliers urbains, une enveloppe pour la réfection et la signalétique des chemins ruraux, le matériel lié au plan de maîtrise sanitaire ….

b) Les opérations annuelles : 440 580 euros

Sont regroupées ici les opérations de moyenne envergure dont le financement est assuré annuellement. Cependant, certains petits programmes pluriannuels figurent également dans cette catégorie.

Les travaux consistent donc en du gros entretien, soit en amélioration, soit en transformation. Il convient de préciser, que conformément aux orientations de l'exécutif, les propositions pour 2021 sont limitées aux travaux prioritaires (sécurité et accessibilité dans les bâtiments) ou à la mise en œuvre de décisions déjà entérinées.

Cette enveloppe permet de :

- Poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans nos écoles :
  - Remplacement de cloison dans le réfectoire de l'école Lamartine,

- Renforcer les services à la population : remplacement des tatamis au dojo, réfection des chemins ruraux, continuité du remplacement et de l'amélioration de l'éclairage public, la mise en place d'un portail famille qui sera intégré au

nouveau site internet de la ville plus accessible et avec la possibilité de paiement en ligne, la réfection et mise au normes des sanitaires de la salle des sports rue de Cassel

- Répondre aux obligations réglementaires dans l'exercice des fonctions de nos agents municipaux : licence serveur informatique, poursuite de la dématérialisation des procédures (flux financiers, cabinet numérique, portail famille, procès-verbal électronique), acquisition de matériel pour l'organisation des élections (départementale et régionales en 2021), achat d'un fourgon d'occasion en remplacement de celui actuel vieillissant et ne passant plus le contrôle technique, achat d'une tondeuse en vue de la reprise en régie l'entretien des espaces verts

- Programmer et rassembler les dépenses concernant le centre-ville pour les orienter sur le projet de redynamisation du centre-ville porté par la Région Hauts-de- France pour une dépense de 161 600 euros (éclairage public, aménagements urbains, mobiliers urbains)

c) Les opérations pluriannuelles : 3 097 888 euros

Ces crédits concernent le financement des plus grosses opérations nécessitant une programmation sur plusieurs années. Les opérations présentées ci-dessous sont classées selon leur statut : reconduction de crédits, poursuite de financement d'une opération ou nouvelle opération :

- Poursuite de financement : travaux d'accessibilité dans les bâtiments conformément à l'agenda accessibilité (64 000 euros : rampe pour les personnes à mobilité réduite et porte d'entrée à l'espace Jean Monnet), travaux pour l'extension du centre socio-éducatif (2 533 888 euros) auquel nous ajoutons une enveloppe de provision de 500 000 euros qui correspond aux travaux supplémentaires, pénalités, actualisation des prix,…)

Eu égard à la situation budgétaire fragile, la ville a sollicité un appui technique des services communautaires afin de s'assurer que les investissements prévus au BP 2021 puissent être assurer sans nous mettre en difficulté.

3) Les engagements pluriannuels

Malgré les contraintes financières qui nous sont imposées et la difficulté à recourir à des financements extérieurs nous essayons de maintenir notre programme d'investissement à un niveau correct.

Un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026 est en cours de réalisation.

L'année 2021 est donc une année de transition.

L'équipe municipale doit, en premier lieu, finaliser les projets et engagements pris par l'ancienne municipalité à savoir :

- La réhabilitation et l'extension du centre socio-éducatif

La ville doit impérativement financer la fin des travaux de cet équipement et absorber les aléas dont le montant ne cesse d'augmenter.

Nous tablons sur une enveloppe de 3 027 888 € (intégrant une provision de 500 000€ afin de couvrir les différents aléas).

- Le pôle santé

Pour rappel, cet équipement comprend 6 cellules médicales et 6 cellules paramédicales. La ville a reçu la proposition financière de Flandres Opale Habitat. Le montant d'acquisition est 1 500 000 € TTC. L'opération doit commencer cette année pour une livraison courant 2022. Plusieurs scénarios sont à l'étude.

- La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité (A.D.A.P.)

Dans le cadre de l'ordonnance du 27 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, les gestionnaires propriétaires des ERP, dont les collectivités, devaient s'engager à mettre les E.R.P. en conformité par le dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP).

Par délibération en date du 25 juin 2015, nous avons déposé notre agenda composé de 2 périodes :

- Une période de 2016 à 2018
- Une période de 2019 à 2021.

L'enveloppe de la première période a été évaluée à 483 500 €.

Depuis 2019, nous avons abordé la deuxième période 2019-2021 évaluée à 370 000 euros. Afin de rattraper le retard dans l'exécution de l'agenda, une enveloppe exceptionnelle a été budgétée sous réserve d'obtention de la subvention DSIL sollicitée.

Durant ces cinq prochaines années, il est envisagé de nombreux investissements dans un objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants, de moderniser notre offre de services et d'insuffler une nouvelle dynamique et donc une nouvelle image à la ville.

- Réaménager l'Espace Coubertin

En 2022, nous prévoyons le réaménagement de l'Espace Coubertin qui sera en grande partie vide après le déménagement programmé du centre socioéducatif. Il nous faut donc redéfinir son usage avec pour objectif de lui redonner un nouvel élan associatif. Nous prévoyons également de redéployer des agents municipaux dans cet équipement dans un souci de mutualisation des services et d'optimisation des espaces.

- Création d'un grand parc urbain

Ce parc sera implanté à proximité immédiate des infrastructures municipales (salle Denvers, Espace Coubertin, Centre socioéducatif). Plusieurs partenaires (AGUR, CUD,…) ont d'ores et déjà été contactées afin de réfléchir à son aménagement et estimer le coût d'une telle opération. Nous prévoyons de lancer les démarches pour 2023.

- Création d'un nouveau restaurant scolaire

Sur ce mandat, nous envisageons la création d'un nouveau restaurant scolaire à l'Ecole Lamartine en raison de la vétusté de l'équipement actuel qui ne répond plus aux besoins.

- Rénovation de l'éclairage public

La commune se basant sur un diagnostic réalisé sur son réseau, a entrepris depuis quelques années un programme pluri annuel de réfection et d'économies d'énergie par la suppression progressive des « candélabres boules », le remplacement des lampes « énergivores » par des lampes à économies d'énergie (LED), la remise en état des armoires.

Sur ce mandat, il est prévu de continuer l'action entreprise ces dernières années.

- Ateliers municipaux

Sur le mandat précédent, la ville a acquis un bâtiment appartenant précédemment à l'entreprise ETS Ponticelli. Nous avons sollicité l'avis d'un architecte pour évaluer le coût de l'aménagement de ce hangar. Le montant estimé est d'un peu plus de 1 200 000 € HT auquel il faut ajouter les frais d'architecte, les bureaux d'études,…

Eu égard aux coûts prévisionnels et avant d'engager des gros travaux, il est envisagé de lancer une étude programme afin que celle-ci puisse identifier les besoins et comparer le coût de la réhabilitation à la construction d'un bâtiment neuf.

- Eglise : Rénovation de la toiture

Sur le mandat précédent, il était prévu la prise en charge par le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme de la rénovation de la toiture de l'Eglise pour un coût estimatif de 300 000 euros (revu à la hausse en raison du choix de l'ardoise à 600 000 €).

A ce jour, l'investissement n'a pas encore été effectué mais il est prévu que ce dernier puisse se faire sur ce mandat. Nous veillerons attentivement au respect de cet engagement pris par le SIVOM.

D'autres dépenses d'investissements municipaux seront à prévoir tout au long du mandat en particulier :

- Les actions portant sur l'entretien et la rénovation des bâtiments municipaux. Chaque année la municipalité entreprend des travaux afin d'assurer l'accueil des usagers et des enfants dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, et pour préserver le patrimoine de la commune. L'objectif est également de réduire les coûts et les consommations d'énergie en procédant à des travaux d'isolation, d'entretien des chaudières, de remplacement de matériel.

- La sécurisation des espaces par l'installation de nouvelles caméras, aménagements pour réduire la vitesse des automobilistes,…

- L'accompagnement des travaux entrepris par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Dans le cadre de son programme de voirie et d'assainissement, la CUD entreprend des travaux de réfection et d'amélioration sur les voiries de la commune. La commune, sur son budget, accompagne ces travaux notamment en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux, la pose ou le remplacement des candélabres, l'installation de mobilier urbain, de plantations.

CONCLUSION

L'année 2021 est sans équivoque une année de transition. Marquée par une crise sanitaire sans précédent, cette crise engendre indéniablement de nombreuses conséquences en particulier sur l'économie française et pèse donc sur les finances de la ville

Les villes sont fortement mises à contribution pour relancer l'économie. Des dépenses supplémentaires sont actuellement supportées sachant que les recettes baissent depuis plusieurs années.

En 2021, la situation budgétaire de notre ville est préoccupante. Ce budget a donc été construit de manière prudente avec un double objectif : répondre aux besoins des usagers en cette période de crise et d'assainir les finances.

Afin de restaurer rapidement la santé financière de la ville, des arbitrages détaillés dans ce document ont ainsi été pris. Faute de quoi, nous aurions été dans l'impossibilité d'investir cette année et donc de finaliser les travaux du centre socioéducatif.

A cet effet, un nouvel l'emprunt sera donc contracté en 2021.

Les investissements envisagés, en dehors des crédits alloués au centre socioéducatif, ont été priorisés en fonction des critères ci-dessous :

- Normes et réglementations des bâtiments (sécurité, accessibilité)
- Economie d'énergie (rénovation de l'éclairage public, remplacement de menuiseries, éclairage en led,…)
- Organisation des services (portail famille, Pve, cabinet numérique, dématérialisation des flux financiers)
- Répondant à des appels à projet (ex: redynamisation du centre-ville)

Pour les années à venir, nous continuerons les efforts de gestion afin de contenir voire réduire les dépenses de fonctionnement en espérant, sur la même période, une augmentation des recettes liées aux nombreux projets présents sur la ville (ZAC de l'écluse, zone B-Park, zone agroalimentaire, développement du port, …).

Dans ce contexte, la capacité d'autofinancement de la ville s'améliorera indéniablement. Ce qui nous permettra d'investir sans avoir recours à l'emprunt, de maitriser l'encours de dette et donc de maintenir la pression fiscale à un niveau raisonnable.

A Bourbourg, le

L'adjointe aux Finances

Aurélie DEVOS